



Observatoire du SNPTE sur l'Enseignement supérieur, la Recherche et la Vie Étudiante

# Les atouts de la recherche scientifique française

Quels sont-ils et pour combien de temps encore ?

---

Octobre 2025

## Sommaire :

La science, pour quoi faire ?	<u>4</u>
Un contexte pour juger des atouts de la recherche française	<u>4</u>
La fonction publique d'État	5
La recherche, oeuvre d'un travail collectif	5
Les atouts de la recherche française	<u>5</u>
La complémentarité des organismes de recherche et des universités	6
Une Nation attachée à la science, une recherche ouverte auprès de ses concitoyens·nes	8
Une science ouverte sur la société	8
Des atouts, oui... mais pour combien de temps encore ?	<u>9</u>
L'érosion de la fonction publique	11
La recherche à court de moyens de base	12
Un pilotage accru et contre productif par le financement dirigé	13
Les organismes de recherche remis en question	14
Des entreprises peu concernées par le sujet de la recherche ?	14
En guise de conclusion	<u>16</u>

# Avant propos

Alors même que l'Humanité n'a probablement jamais eu autant besoin de la science pour affronter les défis qui lui font face, on assiste un peu partout sur la planète, parfois même avec brutalité, à sa remise en question. La pandémie de COVID a été un catalyseur extraordinaire du scepticisme scientifique et la réélection de Trump en est peut-être la dernière illustration en date. Ainsi, dans une accélération inédite dans l'histoire, de plus en plus de femmes et d'hommes contestent les faits scientifiques, les reléguant au même niveau que des opinions.

Sans chercher ici à discourir sur la part de responsabilité éventuelle des scientifiques dans l'état du monde actuel, nous avons pourtant la conviction qu'il n'y aura pas de futur désirable sans une fabuleuse mobilisation de la science. Cependant, si c'est une condition nécessaire, elle est loin d'être suffisante et le reste de l'équation repose sur les choix politiques que nous ferons.

Dès lors, s'interroger sur la place de la science conduit assez logiquement à se poser la question de l'état de la recherche scientifique, et en l'espèce ici, de la recherche française. Notre recherche a-t-elle les moyens et les qualités pour nous permettre de relever les défis actuels et à venir ? Quels sont ses atouts, quelles sont ses forces ? Mais aussi, quelles sont ses faiblesses. C'est le sujet de cette note qui s'inscrit dans le cadre d'une audition du SNPTES par un groupe de travail mis en place par l'Académie des sciences.

# Les atouts de la recherche scientifique française

## La science, pour quoi faire ?

Vouloir évaluer les atouts de la recherche scientifique française ne peut se faire selon le SNPTES qu'après avoir défini les objectifs qu'on lui assigne. Pour le dire autrement, on ne peut juger de ce qui fonctionne bien dans un système de recherche qu'à l'aune de ce qu'on attend d'elle.

En exonérant ici d'un long débat philosophique et épistémologique, on peut estimer à grands traits que la science et celles et ceux qui la font, poursuivent à la fois une finalité propre et des finalités assignées (politiques, économiques, diplomatiques). Intrinsèquement, la science cherche à approcher la vérité sans jamais l'atteindre définitivement. Le SNPTES tient à ce titre rappeler ce qu'en disait très justement Henri Poincaré dans *La Valeur de la Science* [1] : « *[la vérité] est un fantôme qui ne se montre à nous un instant que pour fuir sans cesse, qu'il faut la poursuivre plus loin et toujours plus loin, sans jamais pouvoir l'atteindre* ». Cependant, la science étant une activité humaine, elle est aussi située et le système social et politique dans lequel elle progresse attend d'elle qu'elle réponde à certains objectifs. Ainsi, dans la tradition des Lumières et au fondement de notre République, la recherche française s'est construite comme porteuse d'un idéal d'un progrès humain et social, d'émancipation et d'amélioration des conditions de vie.

Même si cet idéal coexiste avec d'autres finalités secondaires qui en limitent parfois la portée, il nous semble important de retenir ici que la science française est principalement promotrice du progrès humain.

## Un contexte pour juger des atouts de la recherche française

Dès lors que nous comprenons mieux ce que notre Nation attend de sa science, nous pouvons essayer d'identifier les grandes qualités qui sont nécessaires à la recherche. Ainsi, si la science vise le progrès de la condition humaine, le mieux vivre et l'émancipation, la recherche se doit d'être éthique et responsable, transparente et ouverte, indépendante, autonome et rigoureuse. Elle doit aussi s'inscrire dans une société qui lui accorde sa confiance et qui comprend son fonctionnement. Elle doit enfin permettre la concrétisation de ses avancées en progrès tangibles pour toutes et tous. Devant ce portrait idéal de ce que se doit d'être la recherche pour permettre à l'Humanité d'avancer vers un futur meilleur, nous pouvons enfin apprécier les atouts de la France.

---

[1] Henri POINCARÉ, *La valeur de la science*. Paris: Ernest Flammarion, Éditeur, 1908, 278 pp <https://henripoincarepapers.univ-nantes.fr/chp/text/hp1905vs.html>

## Les atouts de la recherche française

### La fonction publique d'État

Bien qu'elle ne soit pas spécifique à la recherche, la fonction publique d'État est aux yeux du SNPTES, et ceci pour plusieurs raisons, le plus grand atout de la recherche française.

Tout d'abord, parce que la fonction publique s'est construite sur l'idée de la défense obstinée de l'intérêt général. Ensuite, parce que les fonctionnaires doivent exercer leurs missions avec dignité, impartialité, intégrité et probité (obligations du code général de la fonction publique étendues à tous les agents publics [2]). Enfin, parce que les fonctionnaires sont protégés des pressions partisanes par leur statut et qu'ils bénéficient d'une grande autonomie dans l'exercice de leur métier. Nous pouvons citer ici Monsieur Didier-Roland Tabuteau, vice-président du Conseil d'État : « *L'agent du service public se dévoue à la chose publique, pas à une personne, ni à une organisation ou à un parti. Cette spécificité des fonctions publiques peut même être regardée comme une irréductible singularité. Non que d'autres fonctions n'aient pas la même grandeur et la même utilité, mais les fonctions du service public ont ceci de spécifique qu'elles ont fondamentalement pour objet la poursuite de l'intérêt général* » [3].

Ainsi, la concordance est évidente entre d'un côté, le cadre de la fonction publique et les obligations des fonctionnaires et de l'autre, les qualités attendues d'une recherche scientifique qui souhaite œuvrer pour le progrès de la condition humaine. C'est là, l'une des grandes forces de la France. S'ajoute également à ce tableau, la caractéristique d'emploi à vie des fonctionnaires qui autorise le temps long et la prise de risque indispensable à une activité de recherche, notamment dans le domaine fondamental. Ce cadre protecteur des fonctionnaires, en contrepartie de leurs obligations, permet donc aux personnels scientifiques de s'orienter sans frein sur des voies de recherche en se basant sur leur intuition, leur créativité, et non pas sous la contrainte d'une rentabilité court terme éventuelle ou de pressions exogènes.

### La recherche, oeuvre d'un travail collectif

Parce qu'elle est porteuse de caractéristiques qui sont partagées par tous les agents, la fonction publique permet de renforcer le sentiment d'appartenance à une même communauté scientifique ou universitaire. Ceci favorise à la fois la coopération dans les équipes et entre les équipes de recherche.

Au sein des équipes d'abord, car la fonction publique atténue le poids des relations de hiérarchie entre les personnels. Ainsi, le travail de recherche est peut-être davantage

[2] [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000044427913/2022-03-01](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044427913/2022-03-01)

[3] [https://www.conseil-etat.fr/Media/actualites/documents/2022/09-septembre/discours\\_vp\\_rentree\\_conseil\\_etat.pdf](https://www.conseil-etat.fr/Media/actualites/documents/2022/09-septembre/discours_vp_rentree_conseil_etat.pdf)

horizontal en France qu'il ne peut l'être dans d'autres pays où le poids du *Professeur* reste très présent et structure les activités de manière plus descendante. Entre les équipes ensuite, car la fonction publique crée une proximité naturelle entre tous les opérateurs de recherche (universités et organismes en particulier) qui facilite, voire incite, la coopération scientifique.

Un autre point fort de la France au sujet des équipes de recherche, réside dans leur caractère pluricatégoriel. Les ingénieur.es et technicien.nes, agents publics, contribuent à une capitalisation de savoirs et savoir-faire scientifiques. Ceci ne serait pas possible si leurs missions étaient externalisées comme ça peut être le cas dans certains pays.

Différentes stratégies qu'il faut saluer ont d'ailleurs été mises en œuvre pour renforcer cette approche collective de la recherche. Par exemple, les réseaux de la MITI [4] (Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires) du CNRS, et réseaux de métiers régionaux soutenus par le CNRS, les GDR (groupements de recherche) et sociétés savantes (Société Française de Physique, Association française de sociologie, etc.) participent à la circulation des savoirs et des pratiques entre laboratoires, tandis que des dispositifs contractuels (labCom, IRT, GDR métier, etc.) créent des ponts stables entre monde académique et partenaires socio-économiques — essentiels pour la formation des jeunes professionnels et l'entretien de relations de travail ressourçantes entre équipes.

### **La complémentarité des organismes de recherche et des universités**

La complémentarité des opérateurs de recherche est aussi un des atouts qui structure la recherche sur notre territoire. À l'ancrage territorial des universités, se superpose le maillage national propre aux organismes de recherche contribuant à consolider la qualité de la recherche française. Dans ce contexte, les unités mixtes de recherche (UMR), peuvent être considérées comme la brique la plus fonctionnelle de la recherche française. L'articulation entre organismes nationaux et universités permet par exemple une meilleure réactivité sur les thématiques émergentes ou pluridisciplinaires mais aussi une meilleure synergie avec les grands instruments, notamment internationaux. Sur ce dernier point, on constate que la recherche publique française et européenne fonctionnent également comme des écosystèmes complémentaires.

Les différents établissements, universités et organismes nationaux de recherche (ONR), se partagent des infrastructures, des réseaux et des instruments de savoir devenus « *biens communs* » de la recherche : des réseaux d'équipements nationaux comme

---

[4] <https://miti.cnrs.fr/plateforme-reseaux/presentation/>

[5] <https://www.renatech.org/>

RENATECH [5] permettent de mutualiser des plateformes micro- et nano-technologiques pilotées par le CNRS, garantissant l'accès des équipes académiques et industrielles à des moyens coûteux et rares ; des réseaux spécialisés (ex. METSA pour la microscopie électronique et la sonde atomique [6]) structurent des communautés techniques autour de matériels et de compétences partagées ; et les grandes infrastructures de recherche — synchrotrons comme SOLEIL [7] ou infrastructures internationales comme le CERN [8] — incarnent des lieux où se forment des générations de scientifiques, se tissent des collaborations interdisciplinaires et se transfèrent des compétences opérationnelles.

Les LabCom (laboratoires communs) et les réseaux Carnot [9] illustrent une autre facette de la complémentarité des établissements avec le tissu socio-économique. Les LabCom, soutenus par l'ANR (agence nationale de la recherche), associent durablement un laboratoire académique et une entreprise autour d'un objet de recherche commun, en partageant moyens, compétences et formation doctorale. Ils renforcent la capacité des équipes académiques à traduire leurs résultats en innovations concrètes et offrent aux industriels un accès direct à la pointe de l'expertise scientifique. De leur côté, les instituts Carnot et leur réseau national labellisé jouent un rôle structurant : ils fédèrent des laboratoires de recherche publique autour de missions de partenariat industriel et garantissent une visibilité accrue auprès des entreprises, y compris des PME (Petites et Moyennes Entreprises).

Ensemble, ces dispositifs favorisent le continuum entre recherche fondamentale, recherche partenariale et innovation appliquée, tout en assurant une meilleure circulation des jeunes chercheurs et des savoir-faire entre laboratoires académiques et monde socio-économique. Cette complémentarité n'est pas neutre politiquement ni économiquement : elle consolide les expertises et optimise les investissements publics, mais elle reste fragile — comme le rappelle la crise autour de l'IRT BIOASTER (Institut de Recherche Technologique) [10], dont la mise en liquidation récente illustre le coût humain et scientifique quand des modèles de financement et d'engagement industriel se délitent après des dizaines de millions d'euros investis.

---

[6] <https://www.clym.fr/fr/node/123>

[7] <https://www.synchrotron-soleil.fr/fr>

[8] <https://home.cern/>

[9] <https://www.lereseaudescarnot.fr/fr>

[10] <https://www.bioaster.org/>

## Une Nation attachée à la science, une recherche ouverte auprès de ses concitoyens·nes

La France demeure une Nation pour qui la science compte, du moins jusqu'à présent. L'influence des Lumières, mais aussi des grandes et grands scientifiques, comme Marie Curie, Irène Joliot-Curie, Louis Pasteur, Émile Durkheim, Jean Perrin, Michel Foucault, Pierre Bourdieu ou plus récemment Esther Duflo ou Valérie Masson-Delmotte pèse positivement dans le rapport que les françaises et français ont avec la science. L'évocation de la Sorbonne, du Collège de France, du CNRS (ou de l'INSERM), de l'Académie des sciences ou d'autres établissements résonnent aussi avec force dans l'esprit collectif. Un sondage (pré-covid, 2019) [11] montrait que 91% des français faisaient ainsi confiance à la science et la qualifiaient d'innovante (95%), d'avenir (94%) et d'utile pour la société (92%). Cette appréciation positive de la science permet à la recherche d'avoir une place importante dans notre pays pour son propre bénéfice.

### Une science ouverte sur la société

La recherche scientifique n'est ainsi pas isolée et son ouverture sur la société permet de faire avancer le progrès et la rationalité. Les scientifiques françaises et français en ont bien conscience et une partie de plus en plus importante de leurs activités concerne la diffusion et la vulgarisation de leurs recherches. Dans les collèges et lycées, lors de manifestations (*fête de la science*, *Pint of science*, *Nuit du chercheur*) ou dans les médias, notamment télévisés, les personnels de la recherche promeuvent la science et partagent leurs activités et aident surtout à mieux comprendre le monde.

Sur l'aspect d'ouverture de la science, il faut également saluer les efforts et la réussite de l'ouverture des écrits et productions scientifiques (articles, rapports, etc.), notamment au travers de la plateforme HAL, ainsi que celle des données scientifiques. En quelques années, et malgré les réticences initiales, l'ensemble de la communauté scientifique française a désormais adopté le réflexe de mettre ses travaux à disposition de toutes et tous.

La science ouverte vise aussi à rendre les données, les méthodes et les résultats accessibles afin que tout chercheur puisse les réutiliser. Ces pratiques favorisent la reproductibilité, réduisent les doublons d'effort et accélèrent la découverte. Elles s'alignent sur les principes F.A.I.R : données trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables. Elles s'appuient sur des jeux de données partagées.

Cependant, la disponibilité de ces biens communs dépend de choix politiques et

---

[11] [https://harris-interactive.fr/wp-content/uploads/sites/6/2019/07/Rapport-Harris-La\\_confiance\\_des\\_Francais\\_envers\\_la\\_science-PMI\\_Science.pdf#page=11.00](https://harris-interactive.fr/wp-content/uploads/sites/6/2019/07/Rapport-Harris-La_confiance_des_Francais_envers_la_science-PMI_Science.pdf#page=11.00)

budgétaires. Lorsque des autorités restreignent, dépublient ou effacent des ensembles de données publiques, l'écosystème de la science ouverte s'en trouve fragilisé. Des campagnes libertariennes de ce type ont été observées aux États-Unis, où certaines orientations conduisent à la disparition ou à la réduction de l'accès aux jeux de données clés sur l'environnement ou le climat, les études genrées, etc. À contrario, en France, la communauté de recherche publie des quantités de données gigantesques, qui ne sont pas exploitées, faute de ressources humaines.

**Cependant, l'ensemble de ces aspects positifs de la recherche ne peuvent pas masquer une réalité de plus en plus inquiétante. Désormais, regarder les atouts de la recherche française revient à contempler des glaciers alpins dans le contexte de réchauffement climatique : on peut toujours s'en émerveiller, mais jusqu'à quand ?**

## Des atouts, oui... mais pour combien de temps encore ?

Les difficultés auxquelles l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) français doivent faire face sont de plus en plus sévères. Si recenser les atouts de la recherche française est un exercice salutaire, il relève malheureusement désormais d'une gageure.

La dégradation de la recherche française interroge fortement et comprendre les raisons qui nous ont conduit à cet état de fait est indispensable. À l'origine des maux, se trouve peut-être l'incompréhension de plus en plus grande pour nombre de décideurs politiques du fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette incompréhension persistante s'explique en partie par le caractère intangible de la recherche : ses résultats reposent sur de la connaissance difficilement mesurable, ils sont souvent imprévisibles et leur impact se manifeste sur le temps long et de façon diffuse, bien au-delà des horizons politiques de plus en plus de court terme. Face à cette intangibilité, qu'ils saisissent difficilement, car malheureusement trop rarement formés à la recherche, les différents gouvernements ont eu, peu ou prou, les mêmes tendances délétères. En premier lieu, celle d'un sous-financement chronique désormais installé comme mode de gestion. Ensuite, celle de contraindre le monde de l'ESR sous une multitude d'indicateurs inconsistants de mesure de sa qualité, générant une bureaucratisation totalement improductive et préjudiciable. Puis, par un contrôle et un pilotage accrus via les modes de financement par projet dont certains en viennent même

à court-circuiter le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche [12]. Enfin, par un empilement de structures et métastuctures qui dépouillent les communautés d'une grande part de leur capacité d'action tout en étant consommatrices de moyens (figure 1). Toutes ces mesures dégradent en profondeur le fonctionnement de la recherche française et s'opposent par nature aux atouts que nous venons d'identifier.

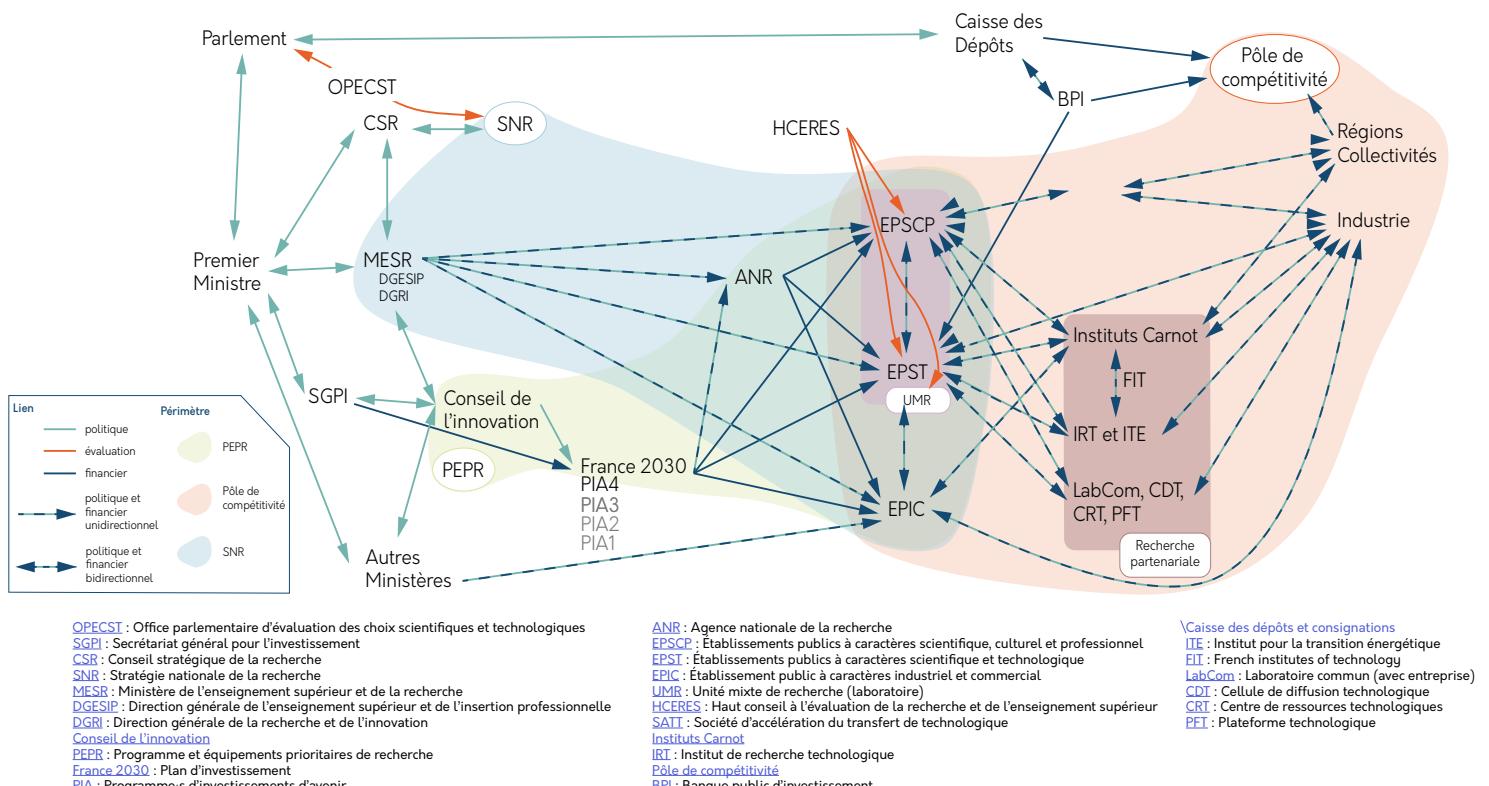


figure 1 : tentative d'une cartographie de l'écosystème de R&D en France

[12] Financements portés par le SGPI (secrétariat général pour l'innovation)

## L'érosion de la fonction publique

La première conséquence du sous-financement systémique de l'ESR, couplée à l'accroissement relatif du poids du financement propre (par appels à projets par exemple), est la destruction de l'emploi statutaire et donc l'affaiblissement de la notion même de fonction publique. En effet, les règles budgétaires de la fonction publique ne permettent pas de rémunérer les fonctionnaires sur fonds propres d'établissement (notamment, ceux provenant des appels à projet). Or, les ressources d'État baissent en volume et en proportion alors que les ressources propres tendent à augmenter [13]. Par conséquent, la part des fonctionnaires diminue et l'emploi contractuel, trop souvent de courte durée et donc précaire, se développe. Ceci est particulièrement installé pour les personnels BIATPSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, pédagogiques, santé et sociaux) où désormais plus de 40% des emplois en établissements sont occupés par des contractuels [14]. Or, l'emploi contractuel n'offre pas les mêmes garanties de temps long, d'indépendance, de liberté, d'autonomie, etc. que nous avons identifiées précédemment comme nécessaires à la recherche française. De même, et bien qu'étant des agents publics à part entière, les personnels contractuels rencontrent souvent des conditions de précarité qui les dépossèdent d'une grande partie de ce qui fait l'essence du service public. Souvent en perte de sens, ils n'ont ainsi plus les mêmes possibilités de se consacrer à l'intérêt général et finissent par se détourner des emplois dans la recherche.

L'accumulation de contrats post-doctoraux, corollaire du financement par projet, est l'exemple même de cette dérive totalement néfaste, non seulement pour les jeunes chercheurs et chercheuses, mais aussi pour la recherche française. Ces contrats de très courte durée — souvent d'un an, voire de quelques mois — contraintent ces jeunes chercheurs et chercheuses à se limiter dans la prise de risques scientifiques et à viser une production rapide, notamment d'articles, nécessaire à la poursuite de leur carrière. Les conditions de travail de ces jeunes collègues sont donc extrêmement dures et ne permettent en aucune manière l'expression pleine de leur potentiel et de leur vocation. La recherche française en pâtit également. En effet, ces contrats trop courts et irréguliers mènent à un turn-over incessant qui empêche la consolidation de connaissances et de savoir-faire au sein des équipes scientifiques. Ceci est d'ailleurs vrai dans le public comme dans le privé.

Cette situation est donc la conséquence assez immédiate de l'accroissement du financement par appels à projet. On peut se demander comment le système a pu

[13] Les ressources propres augmentent mais sans pouvoir compenser la diminution de la subvention d'État.

[14] <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/explore/dataset/fr-esr-personnels-biatss-etablissements-publics/information/>

dériver à ce point sur ce mode de fonctionnement ? Comme nous l'avions évoqué précédemment, la raison réside peut-être dans le manque de confiance des décideurs politiques envers leur recherche publique mais aussi dans une tentative de la piloter. Les conséquences en sont dramatiques.

### **La recherche à court de moyens de base**

À l'épreuve du terrain, la logique gestionnaire s'est installée dans le quotidien des laboratoires et a ainsi produit un paradoxe : tandis que les très grandes infrastructures et les appels à projets captent une grande part des crédits, le quotidien des équipes est privé du socle opérationnel sans lequel la science ne se fait ni avec constance, ni avec exigence.

Le cœur du problème tient à une dépendance devenue structurelle aux appels à projets. Ceux-ci ont pu dynamiser l'émergence de thématiques, soutenir des percées ou favoriser des coopérations inédites. Mais leur logique compétitive, par nature discontinue, ne saurait se substituer à un financement récurrent qui sécurise l'activité ordinaire : consommables, petites et moyennes plateformes, développement instrumental, maintien en condition opérationnelle, formation et transmission. L'absence de ce socle désorganise les laboratoires et éloigne les équipes de leur mission première : produire, valider, et partager des connaissances.

La question des équipements scientifiques illustre avec force cette tension. Les grandes structures et collections nationales — instruments lourds, plateformes d'envergure, réseaux d'accès sur appels à projets — constituent un patrimoine scientifique précieux et incontesté.

Pour autant, la spécialisation de ces équipements a des limites. Ils ne peuvent, par définition, absorber le flux des besoins quotidiens des expériences et recherche des laboratoires. L'excellence nationale n'exonère donc en rien la nécessité d'une maille de proximité dotée d'outils adaptés, au plus près des équipes. Le même constat prévaut pour les infrastructures numériques. Les supercalculateurs nationaux ou européens sont irremplaçables pour le très grand calcul, mais la vie réelle des projets exige, au quotidien, des serveurs de proximité pour le tri des données, l'exploration paramétrique, le pré- et post-traitement, le test d'algorithmes. L'illusion selon laquelle le recours ponctuel à des guichets de calcul intensif suffirait à structurer l'intégralité d'une activité numérique relève d'un contresens technique.

Les mécanismes de financement disponibles ne comblent pas cette lacune. Les montages FEDER et CPER se heurtent trop souvent à des retards, à des coupes et à une hétérogénéité territoriale qui paralysent des projets pourtant mûrs. Par ailleurs, la France ne se distingue pas favorablement en ce qui concerne l'accès à certains appels

à projets européens, ce qui prive le système d'un apport exogène précieux et accroît la pression sur des enveloppes nationales déjà sous tension.

Plus grave encore, le financement des coûts récurrents demeure l'angle mort de la gouvernance budgétaire. Les mécanismes d'overheads et de préciputs, en théorie conçus pour contribuer au financement du quotidien de l'environnement de la recherche, alimentent largement des besoins généraux indispensables au suivi des contrats, laissant les laboratoires en déficit de moyens à la paillasse. Les plateformes, les services communs, les ateliers, les animaleries, les centres de calcul — bref, l'ensemble des structures qui soutiennent le quotidien de la recherche dans les laboratoires — reposent sur des personnels dont les compétences rares, l'expérience accumulée et la continuité de service conditionnent la qualité scientifique. Or, ces personnels qui soutiennent l'ensemble des expérimentations comme les opérations d'organisation et de gestion, de maintenance, d'étalonnage et de développement instrumental, ne sont pas financés à la hauteur des besoins.

Les conséquences se mesurent en pertes sèches pour la science. D'abord, une perte de temps : le montage de dossiers successifs, les justifications et les reportings, cisaillent la durée utile et les moyens consacrés à la recherche et à la formation. Ensuite, une perte d'usage : faute de budgets d'exploitation, des instruments deviennent obsolètes plus vite que prévu ou sont sous-utilisés.

### **Un pilotage accru et contre productif par le financement dirigé**

En finançant de plus en plus l'ESR sur projets, les équipes sont en outre obligées de se conformer à des attentes particulières qui ne sont que très rarement pertinentes du point de vue scientifique. Le financement de la recherche par appel à projet tend à nier le principe de la sérendipité. Ces dernières années, la mise en place du SGPI (secrétariat général pour l'investissement) est une illustration significative d'un désir politique de pilotage de la recherche via des financements thématiques sur projets. Le SGPI est placé sous l'autorité directe du Premier ministre et il a la gestion des fonds de relance et d'innovation des PIA (Programmes d'investissements d'avenir) et de France 2030. Ces financements sont attribués à des projets spécifiques, relativement précis dans leurs thématiques et donc contraignants. Par exemple, un des objectifs porté par le SGPI et donc par ses financements est : « *devenir leader de l'hydrogène vert* ». Or, la communauté exprime une certaine interrogation sur l'intérêt d'orienter spécifiquement la recherche sur ce vecteur énergétique au détriment d'autres. De même, les PEPR (Programmes et Équipements Prioritaires de Recherche), s'appuient sur un choix de

thématisques dont les critères de sélection et les instances décisionnaires apparaissent largement opaques. Cette opacité alimente un sentiment de dépossession au sein des équipes, privées de la capacité à définir elles-mêmes les orientations pertinentes de leurs travaux. La mise en place de ces PEPR semble aussi avoir des conséquences négatives sur les organismes de recherche comme le CNRS ou l'INSERM (EPST : établissements publics à caractère scientifique et technologique). En effet, la gestion d'une partie des PEPR qui leur a été confiée tend à renforcer l'idée que ces établissements pourraient devenir de simples agences de moyens.

### Les organismes de recherche remis en question

Si cette remise en question des EPST est lancinante depuis quelques années, elle a pris une tournure nouvelle lors de la campagne pour l'élection présidentielle d'Emmanuel Macron. En effet, lors de son discours devant France Université, le candidat Emmanuel Macron affirmait que « *Dans le contexte d'accélération technologique que nous connaissons, il faudra encore que nous renforçons la capacité de nos grands organismes à jouer un rôle d'agences de moyens pour investir, porter des programmes de recherche ambitieux* ».

Depuis, une mission a été confiée à Philippe Gillet. Celle-ci a conduit des organismes de recherche à endosser des missions très peu claires d'agences de programme et à des expérimentations locales menées entre universités et organismes. Par ailleurs, on assiste aussi à un désengagement unilatéral du CNRS dans certaines des unités mixtes de recherche où il est présent. Cette trajectoire inquiète car elle montre une altération de la structure de la recherche française et de la complémentarité de chaque opérateur.

### Des entreprises peu concernées par le sujet de la recherche ?

La recherche technologique et l'innovation de proximité sont entravées par des fragilités structurelles : en plus des LabCom et autres instituts dédiés à la maturation technologique dont le financement demeure incertain, il est constaté une implication industrielle inégale et souvent maigre, une valorisation insuffisante de la recherche technologique, des dispositifs fiscaux et programmatiques perfectibles. L'addition de ces facteurs entretient un décrochage, qui se traduit par une intensité de R&D privée inférieure à celle des grandes nations scientifiques et par une usure du tissu d'ingénierie qui fait la performance au quotidien.

D'abord, la Dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE) est à la peine. Si l'effort global de R&D (publique + privée) de la France se maintient autour de 2,1~2,4 % du PIB (produit intérieur brut) depuis 30 ans, la composante entreprises reste en retrait par rapport à la majorité des pays de l'OCDE (figure 2).

Ensuite, la recherche technologique demeure sous-valorisée : trop peu de financements d'exploitation pour les plateformes, une ingénierie de projets étirée, et un risque élevé dans les phases de prototypage et de qualification. Les grandes annonces nationales (plans d'investissement, grands défis) ne suffisent pas et la complexité du système de valorisation et d'innovation français peut souvent décourager les initiatives.

À cela s'ajoute un paradoxe industriel : le partenariat public-privé est proclamé, mais l'appétence de certaines grandes entreprises pour des mécanismes de subvention peut l'emporter, dans les faits, sur un engagement durable en cofinancement d'équipements et d'équipes véritablement dédiées à la recherche.

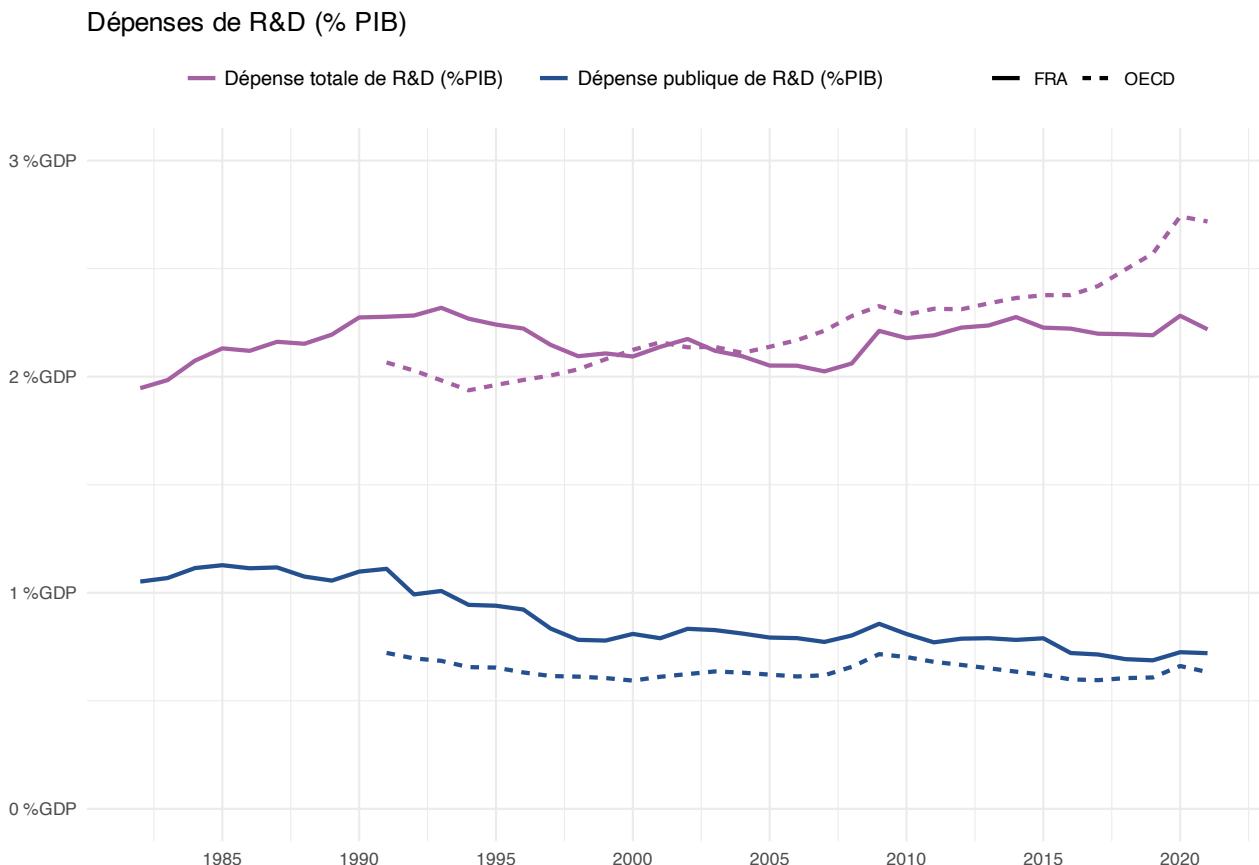


figure 2 : évolution de la dépense totale ainsi que de la dépense publique en R&D de la France en part de PIB (produit intérieur brut) ; à titre indicatif, les courbes pointillées représentent les valeurs moyenne de l'OCDE — base de données OCDE

Le Crédit d'impôt recherche (CIR), un des piliers de l'effort national de soutien à la R&D privée, puisqu'il représente plus de 8 milliards d'euros en 2023, appelle à une réforme. Son ciblage et son efficacité marginale sur l'investissement additionnel privé doivent être révisés en profondeur. Les études montrent clairement que le CIR joue un rôle sur la dépense de recherche pour les TPE et PME, alors que son impact est non significatif sur les grandes entreprises, pourtant bénéficiaires de 80% du montant du CIR.

## En guise de conclusion

Ancrée dans une nation attachée à la science et désireuse de progrès humains, la recherche française a toujours des atouts remarquables. Elle peut encore s'appuyer sur une fonction publique qui assure indépendance et temps long et promeut l'intérêt général. Elle tire sa force d'une approche collective de la recherche, de ses équipes pluricatégorielles et d'opérateurs nationaux et locaux complémentaires.

Pourtant, ces atouts sont fragilisés par des choix politiques. Le sous-financement chronique, la précarisation des personnels, le pilotage par appels à projets thématiques et la remise en cause des organismes minent les fondations mêmes de ce modèle. S'il est difficile de déterminer totalement les causes de ces choix, l'incompréhension de la sphère politique du rôle et du fonctionnement de la recherche et in fine son manque de confiance envers celles et ceux qui la font, en explique sûrement une bonne part. Ainsi, alors que notre Nation possède des atouts indéniables, dont l'Histoire prouve le rôle dans la réussite de la recherche française, elle sape elle-même les conditions de son avenir scientifique.

Pour le SNPTES, il y a urgence à ce que la France redonne à la recherche publique et privée les moyens d'agir pour relever les défis existentiels qui se dressent devant nous.

## L'égalité femme homme, le travail doit se poursuivre !

La mise en œuvre tardive mais bien réelle des politiques DEI, et la remise en question des fonctionnements dignes d'un entre-soi stérilisateur permet d'ouvrir la science à une communauté professionnelle diverse. C'est un grand bénéfice que nous avons la responsabilité de poursuivre et d'amplifier.

Dans le domaine de la recherche en France, les politiques DEI visent à promouvoir l'égalité professionnelle, à combattre les discriminations, et à favoriser une culture institutionnelle inclusive. Au CNRS, la Mission pour la Place des Femmes (MPDF) joue un rôle central : observatoire mais aussi moteur d'actions concrètes, elle coordonne les pratiques pour une meilleure intégration du genre dans la recherche, pour la mixité dans les corps et grades, pour la promotion professionnelle équitable, et pour la lutte contre le sexisme, le harcèlement sexuel ou les stéréotypes. Le plan « *Gouvernance, pilotage et suivi* » prévoit de développer ce réseau jusqu'aux unités de recherche, d'outiller les Directions d'Unité, et de suivre des indicateurs (ex. : proportion d'unités dotées d'un correspondant ou correspondante égalité) pour mesurer la progression. Un des dispositifs essentiels de mise en œuvre de ces politiques est le réseau des correspondant·es égalité en délégations régionales et des correspondants égalité en unités (CoRÉgal). Ces personnes référentes de terrain animent des actions dans les unités de recherche : d'une part, elles diffusent localement les objectifs, le plan d'action et les ressources de la MPDF (formations, guides, chartes, newsletter de la délégation régionale), et d'autre part elles ont un rôle de terrain. Elles organisent des actions de sensibilisation aux discriminations (séminaire, café de l'égalité, exposition, etc.). Enfin, les CoRÉgal recueillent la parole en tant que tiers de confiance et redirige les personnels vers les acteurs ad hoc.

Ce dispositif, en complément de toutes les politiques publiques, vise à impulser une politique ambitieuse qui devrait permettre d'intégrer davantage de femmes dans la recherche, de les promouvoir à tous les niveaux de responsabilité et de casser le plafond de verre qui persiste encore dans de nombreux secteurs scientifiques. Au-delà de la stricte égalité professionnelle, ces actions contribuent à transformer en profondeur la culture scientifique : certaines disciplines, en s'ouvrant aux approches de genre — qu'il s'agisse par exemple de la médecine du genre, des sciences sociales ou encore des études en intelligence artificielle — favorisent une science plus inclusive, attentive à la diversité des parcours et des besoins et donc plus ouverte sur l'ensemble de la société.

proximité  
gestion plateformes  
infrastructures long  
système monde exemple  
moyens progrès  
financement équipes  
française humain  
publique atouts  
grandes choix  
politiques notre rôle  
place part  
universités  
contrats  
égalité société  
structures question  
réseaux meilleure  
activités activité



# OBSERVE

OBSERVATOIRE DU SNPTES